



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 5 septembre 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme BOUTTET Joëlle et BOUCHARD Laurent, excusés.

En ouverture de séance, le maire et l'ensemble des élus du conseil municipal remercient les bénévoles de l'Amicale de Givraines ainsi que les habitants de la commune venus les aider. Tous ont assuré le succès de cette "Fête au village, brocante" du 27 août dernier avec, de nouveau, un très grand nombre d'exposants. Grâce à leur participation à la préparation, au bon déroulement, au démontage et au nettoyage des rues le lundi, ces bénévoles ont permis à cette manifestation de garder le prestige et la qualité qui fait d'elle une "grande brocante" qui compte dans le Loiret.

### 1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JUIN 2023

Le conseil approuve, à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023.

### 2/ ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE 2023

Le conseil arrête le programme du 11 novembre 2023 comme suit : rassemblement devant la Mairie à 10h30, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur à la salle communale.

### 3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 45 AU TITRE DU FAPO

#### ➤ Spots de l'église

Les 5 spots de l'église fonctionnent avec des ampoules énergivores. Le Maire propose de continuer de mettre en valeur ce patrimoine par un éclairage équipé de spots LED. L'entreprise TAVARES domicilié ZI – 7, route de Châtillon - 45390 Puisseaux a établi un devis de 3 863.54 € HT (4 636.25 € TTC). Vu l'accord du SIERP pour une subvention de 1600 €, le Conseil Municipal décide réaliser ces travaux de remplacement de spots et sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre de l'Appel à projet 2023 (volet 3) des communes à faible population pour un montant maximum.

#### ➤ Installation d'un afficheur du niveau sonore dans la salle communale

Le Maire rappelle qu'il doit parfois intervenir la nuit pour des nuisances sonores lors de la location de la salle communale. L'installation d'un système de coupure en cas de dépassement du niveau sonore autorisé n'est pas adaptée. Le Maire propose l'installation d'un affichage du niveau sonore avec enregistrement des données. Ce système informera en permanence le niveau sonore produit de manière objective pour les locataires bruyants. Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour cette solution, retient le devis estimatif établi par l'entreprise TAVARES ZI – 7, route de Châtillon - 45390 PUISEAU pour un montant de 1750.00 € HT (2 100.60 € TTC) pour l'afficheur du niveau sonore et sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre de l'Appel à projet 2023 (volet 3) des communes à faible population pour un montant maximum.

#### ➤ Installation d'une alarme intrusion sur le site de la mairie

Le Maire rappelle qu'à ce jour la mairie n'est pas protégée par un système d'alarme. Considérant les risques et conséquences d'intrusion dans la mairie, il propose l'installation d'une alarme intrusion sur le site de la mairie. À l'unanimité, les élus décident de réaliser ces installations, approuvent le devis estimatif de l'entreprise ALARME ET VOUS 43, avenue Pierre et Marie Curie - 45800 ST-JEAN-DE-BRAYE pour un montant de 1 682.83 € HT (2 019.40 € TTC) pour l'alarme intrusion. et sollicitent un soutien financier au département du Loiret au titre de l'Appel à projet 2023 (volet 3) des communes à faible population pour un montant maximum.

#### ➤ Poteau incendie rue aux Ânes

Le poteau d'incendie situé rue aux Ânes est défectueux. Il est nécessaire de le remplacer pour assurer la défense incendie du secteur concerné. Vu le devis estimatif établi par l'entreprise DMS domicilié 53 route du Hallier - 45340 NIBELLE pour un montant de 2 923.82 € HT (3 508.58 € TTC), le Conseil Municipal décide de remplacer le poteau incendie et sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre de l'Appel à projet 2023 (volet 3) des communes à faible population pour un montant maximum.

### 4/ CONVENTION DÉNEIGEMENT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 45

La commune a signé le 4 novembre 2020 une convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour le déneigement des routes départementales secondaires en partenariat avec des agriculteurs. Celle-ci arrive à échéance.

Les services départementaux proposent à la commune de renouveler ce dispositif de solidarité. Elle permet au Département de faire appel aux agriculteurs signataires en cas d'intempéries neigeuses. Elle a pour objectif de désenclaver les communes rurales par le déneigement d'au moins une route départementale rejoignant le réseau prioritaire selon un plan d'intervention établi par le département.

Hors de la présence de M. VINCENT Michel, le conseil délibère favorablement, à l'unanimité, pour renouveler la convention d'intervention pour 4 ans avec comme 3<sup>ème</sup> cosignataire Michel VINCENT, exploitant à Givraines.

## 5/ POINT SUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ENTRE LE BOURG ET LE HAMEAU

L'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage SICAP entre le château d'eau et l'entrée d'Intvilliers ainsi que l'enfouissement de la ligne téléphonique en cuivre par Orange sont terminés. Le Maire informe les élus que la fin du déploiement de la fibre rue de la Mairie est bloqué depuis plusieurs mois, que le passage de la fibre dans la gaine entre le bourg et le hameau et la fin du déploiement sur Intvilliers sont au point mort depuis le mois de mai et ce malgré plusieurs relances de sa part.

Le directeur de Fibre Loiret a assuré l'élu que ces interventions se feraient en septembre 2023.

## 6/ POINT SUR LA RÉNOVATION DU BANC D'ŒUVRE ET DE LA CHAIRE À PRÊCHER

Marc Brendel informe le conseil que la rénovation du banc d'œuvre et de la chaire à prêcher est terminée. Les 2 éléments ont été remis en place après une intervention de remise en état d'une partie du mur arrière la chaire par l'entreprise Monceau de Chambon-La-Forêt, avec, notamment, réalisation des joints de pierre à la chaux et de fausses pierres (coût 2 226.20 € HT) et par l'adjoint pour la partie derrière le banc d'œuvre. Il précise que le travail fourni par l'Atelier Darde de Provins est de très bonne qualité. Divers contributeurs ont mobilisé 26 856.60 € : Département du Loiret (5 850 €), Etat – DRAC (14 003 €), Crédit agricole (5 000 €) et Rotary du Pithiverais (2 000 €).

## 7/ QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Annulation dettes anciennes à un administré facturées à tort

Le maire informe le conseil qu'il souhaite annuler les dettes d'un administré facturé à tort. Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide d'annuler les dettes sur le budget de la commune (fermages) de l'administré pour un montant de 632.04 €.

Et vu le manque de crédit budgétaire au compte 673, pour annuler cette dette, il décide les modifications budgétaires suivantes : Fonctionnement Dépenses compte 615231 : - 500 € et en Fonctionnement Dépense compte 673 : + 500 €.

### ➤ AVENANT À LA CONVENTION DU SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le maire rappelle que l'instruction des autorisations du droit des sols déposées sur le territoire communal a été confiée au service unifié dénommé « centre instructeur du Nord Loiret » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais. Depuis la signature de la convention et d'un 1er avenant, le contexte lié à l'instruction des autorisations du droits des sols a évolué avec notamment :

- La dématérialisation des autorisations du droit des sols et la saisie par voie électronique (SVE) applicable depuis le 1er janvier 2022,
- La réforme de la fiscalité de l'urbanisme applicable depuis le 1er septembre 2022,
- La réglementation relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À ce titre, de nouveaux ajustements doivent être opérés par la voie d'un nouvel avenant.

À l'unanimité, les élus approuvent les termes de l'avenant N° 2 et autorise le maire à signer l'avenant N°2 à la convention du service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols.

### ➤ Analyse financière de la commune budget 2022 par le trésor public

Monsieur ANDRIANJANAHARY Heriniaina, conseiller aux décideurs Locaux à la DRFIP du Centre Val de Loire et du Loiret est venu présenter une analyse financière simplifiée 2022 de la commune. Son constat : commune en bonne santé financière qui dispose de marges de manœuvres importantes.



## **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

### ❖ RELEVÉ COMPTEUR EAU ET FACTURATION AVANT TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

(VOIR FEUILLE D'INFORMATION JOINTE)

*À compter du 1er janvier 2024, la commune transférera ses compétences Eau Potable et Assainissement Collectif à la Communauté de Communes du Pithiviers (CCDP).*

*La CCDP deviendra ainsi votre interlocuteur privilégié, de la production d'eau potable au traitement collectif de vos eaux usées.*

*Dès 2024, la facturation sera établie par la CCDP.*

*De ce fait, la comptabilisation de votre consommation en eau potable se verra arrêtée au 31 décembre 2023 afin d'établir une facture en conséquence. Ce sera également le cas pour l'assainissement collectif.*

*La dernière relève des compteurs d'eau potable aura donc lieu du 23/10/2023 au 31/10/2023 (aucun retard pour déposer son relevé au 31/10/2023 ne sera toléré) et la consommation restante jusqu'au 31 décembre sera estimée sur la moyenne de la consommation de l'année précédente.*

*Merci d'avance pour votre compréhension.*

❖ **Horaires permanences Mairie de Givraines**

- Lundi: 10h30 - 12h00
- Mercredi: 09h00 - 11h30
- Jeudi : 15h00 - 17h00
- Vendredi : 09h00 - 11h00

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message au 09.67.82.24.96  
ou un mail : [mairie@givraines.fr](mailto:mairie@givraines.fr)

\*\*En cas d'urgence uniquement, appeler le 06.14.22.50.91

❖ **Horaires permanences SIIS Boynes – Givraines – Yèvre-la-Ville**

- Mardi : 09h00 - 12h00 mairie de Boynes (bureau à droite de l'entrée mairie)
- Mercredi : 13h00 - 17h00 mairie de Givraines
- Vendredi : 09h00 - 11h00 mairie de Boynes (bureau à droite de l'entrée mairie)

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message au 07.89.49.49.17  
ou un mail : [siis.givraines@wanadoo.fr](mailto:siis.givraines@wanadoo.fr)

\*\*En cas d'urgence uniquement, appeler le 06.14.22.50.91